

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »****29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 07 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 02 novembre 2023, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Danielle GRANOUILLET	M. Romain FERRIER
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Elyane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
Mme Annick FORESTIER	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Déolinda DE FREITAS	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mr Bernard FRASIAK
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	Mme Sylvie VIAL
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

*Suppléants présents : /*

Etaient représentés (procuration) :

- |               |                                 |
|---------------|---------------------------------|
| - Mr BROUSSE  | donne pouvoir à Mme CIERGE      |
| - Mme HUGUET  | donne pouvoir à Mme GRANOUILLET |
| - Mme OLIVON  | donne pouvoir à Mme ROCHE       |
| - Mr LUCAS    | donne pouvoir à Mr DUPOUE       |
| - Mr DAUDUIT  | donne pouvoir à Mme LACHAMP     |
| - Mme BRUSSAT | donne pouvoir à Mr MONEYRON     |
| - Mr BERGAMI  | donne pouvoir à Mme MONTBRIZON  |
| - Mr PEYNON   | donne pouvoir à Mme FORESTIER   |

Absent : Mme GROUIEC Isabelle et Mr TISSERAND Thierry

**VOTE: En exercice : 35 Présents : 25 / Représentés : 8 Votants : 33**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**Objet : Rapport d'activités de la CCEDA 2022 - Approbation**

## RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CCEDA 2022 - APPROBATION

\*\*\*\*\*

- VU l'article L5211-39 relatif aux rapports d'activités des EPCI ;

Madame la Présidente rappelle que selon l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Locales (C.G.C.T.), le président de chaque établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) est tenu d'adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, assorti du compte administratif.

Ce rapport est présenté par le maire au conseil municipal en séance publique ; à cette occasion, les délégués de la commune sont entendus.

Ce rapport retrace chaque année l'activité et les actions réalisées par la communauté de communes "entre Dore et Allier". Il fera donc l'objet d'une communication aux maires des communes de Bort l'Étang, Bulhon, Crevant-Laveine, Culhat, Joze, Lempty, Lezoux, Moissat, Orléat, Peschadoires, Ravel, Saint Jean D'Heurs, Seychalles et Vinzelles.

Par conséquent, Madame la Présidente donne lecture du rapport d'activités de la CCEDA pour l'année 2022 et après son exposé propose à l'Assemblée d'approuver ce rapport.

Le rapport est annexé à la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait et publié à Lezoux, le 09 novembre 2023  
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente